



Semaine Régionale du Développement Durable

Mercredi 5 décembre 2007

Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne

Espace Fauriel

Les méthodes d'identification des Infrastructures Vertes et Bleues (IVB) au service des projets d'aménagement et de développement durable des SCoT

Mireille BATTON-HUBERT (ENSM-SE, Centre SITE)

Thierry JOLIVEAU (UJM-SE, CRENAM)

Avec la participation de Marie Bonnevalle et Frédéric Paran (centre SITE)

Introduction

En écho aux démarches comme :

Le **REN** (*Suisse*) ; Le **REDI** (*Conseil Général 38*) ; le travail sur les **continuum biologiques** de l'aire urbaine de l'agglomération de Belfort-Montbéliard (*DIREN Franche-Comté*)

Et dans le contexte de **mise en œuvre de DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise** (« *réseau des espaces naturels et agricoles majeurs* »)

Le concept d'Infrastructures Vertes et Bleues (IVB) a été proposé par la DIREN Rhône-Alpes pour intégrer les objectifs de préservation:

- de la **biodiversité**,
- de la **qualité paysagère**,
- des **aménités** (*déplacements doux*),

dans les démarches de planification territoriale à l'échelle d'une agglomération : les SCoT.

1. Contexte

En 2005, la DDE de la Loire s'est associée à la DIREN pour conduire **une expérimentation sur le territoire du SCoT Sud-Loire**.

Le bureau d'études ASCONIT a été mandaté pour créer un outil d'analyse permettant :

- à la DDE de mettre en évidence et de cartographier les IVB ;
- à la DIREN de diffuser un guide technique et méthodologique au réseau des DDE et des DDAF de son périmètre d'action ;

En 2006-2007, la DDE a identifié **2 pôles de compétences locaux, le CRENAM** (SIG) et **le Centre SITE** (analyse multi-critères) pour l'aider à améliorer la méthodologie de construction des IVB dans les exercices de planification

→ Les méthodes permettant d'objectiver les IVB sont en effet loin d'être totalement « stabilisées »

1. Contexte

Dans les conclusions du **Grenelle Environnement**, les enjeux de préservation de la biodiversité ont conduit à acter **la création d'une trame verte et bleue nationale**.

La question de l'opposabilité de cette trame dans les documents d'urbanisme est évoquée.

Compte-tenu des enjeux mis en évidence dans le Grenelle, ce sera nécessairement :

- **un instrument décentralisé d'aménagement durable** et de concertation,
- **un instrument de gestion intégrée du territoire qui préserve la biodiversité ordinaire**, comme les grandes fonctions des écosystèmes.

1. Contexte

C'est dans ce sens que l'Etat s'est engagé localement dans :

- une « **expérimentation décentralisée** » à l'occasion des projets de SCOT ;
- la **valorisation du potentiel d'innovation locale et de recherche** avec les laboratoires CRENAM et SITE ;

